

Un plan de 15 millions d'euros en faveur des quartiers pour renforcer l'accès numérique à l'éducation et l'accompagnement par mentorat

Le Gouvernement lance un plan de 15 millions d'euros immédiatement mobilisables pour renforcer la continuité éducative dans les quartiers prioritaires en appui des actions menées par les collectivités et les associations : il permettra d'acheter et de distribuer du matériel informatique et de connexion aux élèves des quartiers n'ayant pas les outils nécessaires pour le suivi éducatif à distance. En complément, l'accompagnement sera renforcé en doublant le nombre d'élèves bénéficiant de mentorat. Enfin, un dispositif d'aide aux associations de très grande proximité est mis en place pour soutenir les actions de solidarité dans les quartiers.

Cette aide exceptionnelle représentera 695 294€ de crédits délégués supplémentaires dans les Hauts-de-France. Ces crédits viennent en complément des mesures déjà mises en oeuvre dans les QPV ayant une cité éducative, où 15% des crédits annuels pourront s'orienter dès à présent vers ces actions.

Le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, ont décidé de renforcer la continuité éducative dans les quartiers prioritaires autour de 3 axes :

1. Axe 1 : La continuité éducative : remédier à la fracture numérique pour maintenir le lien entre l'école de la République et les enfants dans tous les territoires
2. Axe 2 : L'accompagnement scolaire par le tutorat et le mentorat
3. Axe 3 : Soutenir les associations de proximité, le cœur des quartiers

Retrouver plus d'informations dans le communiqué de presse

: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires> [1]

Retrouver également le détail des mesures dans la circulaire du 20 avril 2020 ci-dessous :



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA VILLE  
ET DU LOGEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre

Référence : D20005443

Objet : Covid-19 / Politique de la ville

Paris, le **20 AVR. 2020**

Le ministre

à

Mesdames et messieurs les préfets de région,  
Mesdames et messieurs les préfets de  
département,

Lors de son allocution le 13 avril, le Président de la République a souligné les risques d'accroissement des inégalités pendant le confinement pour les populations les plus fragiles, notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires.

La crise que nous traversons actuellement impose aujourd'hui plus que jamais de les accompagner et de répondre aux difficultés rencontrées dans ces quartiers, notamment en matière d'éducation et en reconnaissant le travail des associations.

**1. Assurer la continuité éducative**

Les quartiers font, comme le reste du territoire, face au défi de l'enseignement à distance. Assurer la continuité éducative est encore plus complexe quand toutes les familles ne disposent pas des outils informatiques ou se trouvent plus en difficulté pour accompagner la scolarité de leur enfant.

En complément des actions des collectivités et des associations, vous pouvez d'ores et déjà mobiliser les fonds 2019 encore disponibles des cités éducatives ainsi que jusqu'à 15% des enveloppes 2020 prévues pour les cités éducatives pour des actions de lutte contre la fracture numérique.

Afin de couvrir l'ensemble des besoins dans les QPV, y compris hors périmètre des cités éducatives, nous mobiliserons jusqu'à 5 millions d'euros supplémentaires qui seront délégués sans délai aux préfets de région. Il vous revient en ce sens de recenser les besoins en lien avec l'Éducation nationale et les collectivités dans vos territoires et de les transmettre à l'échelon régional, qui veillera à les intégrer dans l'enveloppe régionale déléguée. J'insiste sur l'urgence à engager rapidement ces crédits pour éviter toute rupture de la continuité éducative.

Nous travaillons également en lien avec Emmaüs Connect qui dispose d'un stock de tablettes et d'ordinateurs, que vous pouvez mobiliser en partie via subvention et qui peut procéder à des livraisons. Vous pouvez contacter l'ANCT ([frederic.bourthoumieu@anct.gouv.fr](mailto:frederic.bourthoumieu@anct.gouv.fr)) pour plus d'informations.

20, avenue de Ségur - 75007 Paris  
Tel : 03 01 40 81 21 22  
[www.esf.fr](http://www.esf.fr) ou [ccr.boites.gouv.fr](http://ccr.boites.gouv.fr)

**Poids :** 606.09 Ko

[Téléchargement](#) [2] [Favoris +](#) [3]

[Pour aller plus loin : retrouvez le dossier de veille COVID-19, Education, parentalité & culture](#) [4]

Dates: Mercredi 22 avril 2020 - 16:15

**URL de la source (modifié le 29/04/2020 - 14:32):** <https://www.irev.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires>

### Liens

[1] <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires>

[2] [https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/circulaire\\_continuite\\_educative\\_20.04.20.pdf](https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/circulaire_continuite_educative_20.04.20.pdf)

[3] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[4] <https://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/veille-covid-19-education-jeunesse-parentalite-culture>